



## PLUS VALUE SUR VENTE APPARTEMENT

Par **kikikemper**, le **22/02/2009** à **19:40**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio, et je souhaiterais le vendre.  
Je ne sais plus si je dois payer une plus value, sachant que je l'ai acquis le 01/07/2005

Merci

Par **FREMUR**, le **24/02/2009** à **15:52**

Si le logement est votre résidence principale au moment de la vente ( occupé jusqu'à la mise en vente ) vous êtes exonéré d'impôt sur les plus values.  
Dans les autres cas et pour vous la faire courte, vous êtes soumis à l'impôt avec un abattement de 10% par année de détention du bien.  
Pour le calcul de la plus value, vous pouvez déduire du prix de vente les frais annexes ( diagnostics, main levée d'hypothèque, honoraires d'expertise , etc ) et rajouter au prix d'achat frais de notaire,droits de succession s'il y a lieu , les dépenses de travaux d' amélioration ( à l'exception des travaux d'entretien et de réparation.